

AJOUTER UNE ASSOCIATION OU UN ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

- Votre structure est : Une association
 Un autre type de structure (fondation, collectivité territoriale, entreprise...)

W771000660

Veuillez vérifier votre identifiant. Son format est incorrect.

Cpte Siren 2021

N° RNA W771000660

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
SECTION DE SAINT-MARD

Adresse : RUE de la Mairie 77230 Saint-
Mard

Votre association dispose-t-elle d'un n° SIREN ? Le n° SIREN est nécessaire pour le dépôt d'une demande de subvention.

- Oui
 Non

La relation entre le n° RNA et le n° SIREN de votre association n'est pas établie correctement. Veuillez contacter l'assistance (/client/assistance/appariement_incorrect) du site en indiquant le n° RNA et n° SIRET de votre association. La modification sera effectuée durant le prochain jour ouvré.

Siren 492 715 206 00016 -

A PROPOS

Présentation du service (<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>)

Données personnelles (/client/mentions-legales)

Ouverture des données

DataAsso (<https://dataasso.fr>)

Data.gouv.fr (<http://www.data.gouv.fr>)

Données ouvertes (/client/mentions-legales)

Assistance et contact (<https://www.cnil.fr/fr/site-web-cookies-et-autres-traceurs>)

ASSISTANCE ET CONTACT

Assistance (/client/assistance)

Contact (/client/assistance)

J'AI COMPRIS

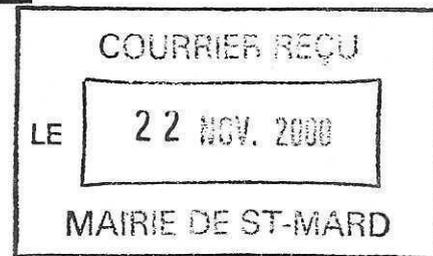
En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies afin de réaliser des statistiques de visites. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous avons mis à jour notre Politique de protection des données personnelles au sein des conditions générales d'utilisation (/client/mentions-legales) pour plus de clarté et de transparence. Si vous continuez à utiliser nos services à compter du 25 mai 2018, cela signifie que vous acceptez la nouvelle Politique de protection des données personnelles et la manière dont nous utilisons vos données. En savoir plus sur les cookies (<https://www.cnil.fr/fr/site-web-cookies-et-autres-traceurs>)

SOUS-PREFECTURE DE MEAUX

A S S O C I A T I O N S

(loi du 1^{er} juillet 1901)

R E C E P I S S E D E D E C L A R A T I O N



N° de dossier: 1/12152

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association;

Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

Le Sous-Préfet de Meaux

Certifie avoir reçu de M. Jean-Baptiste SANTUCCI

Président

demeurant 112, allée des Dahlias
Le Clos de Saint Mard
77230 - SAINT-MARD

une déclaration en date du 20/11/2000

par laquelle il-elle fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre:

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - SECTION DE
SAINT MARD

dont le siège social est situé: Mairie

Rue de la Mairie

77230 - SAINT-MARD

ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association,

MEAUX, le 20 novembre 2000

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet
et par délégation,
Le Chef de bureau
de la réglementation

E. BIERGEON

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1^{er}: La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1^{er} juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Photocopies : - du récépissé de déclaration à la S/Préfecture de MEAUX, en date du 20 novembre 2000, de création de l'association : UNION NATIONALE DES COMBATTANTS Section de SAINT-MARD - de la page N°5377 du Journal Officiel du 9 décembre 2000 - des statuts de la Section en date du 20 octobre 2000	1 1 1	Transmis en réponse à la demande exprimée dans le Journal « La voix du combattant » N°1655 de Mai 2000-Page24.

Le Président de la Section de Saint-Mard
De l'Union Nationale de Combattants

Destinataire :

Monsieur Robert BELLENGER
Président départemental de l'Union
Nationale des Combattants de SEINE et MARNE
18 rue Alexandre FALGUIERE
77680 ROISSY EN BRIE

J.B. SANTUCCI

